

**INTERVENTION
DE
S.E.Mme FAIDA MWANGILWA
*Ministre de la Condition Féminine et Famille***

**A L'OCCASION DE LA 49^{ème} SESSION
DE LA
COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

Madame la Présidente,

Permettez- moi de joindre ma voix à celles qui se sont exprimées avant moi pour vous présenter mes très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la 49ème session de la Commission de la Condition de la Femme.

Je demeure convaincue que votre compétence et votre savoir-faire, liés à votre longue expérience des questions relatives à la femme sont le gage du succès des présentes assises.

Madame la Présidente,

Mon pays, la République Démocratique du Congo se félicite de prendre part à cette 49ème session de la Commission de la Condition de la Femme afin de participer à l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'Action de BEIJING et des mesures complémentaires adoptées lors de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Mon gouvernement a mis sur pied des programmes et mécanismes visant la promotion de la femme et de la jeune fille congolaises prenant en compte les 12 domaines critiques du plan d'action de BEIJING et a élaboré des lois garantissant l'égalité des chances à tous, la prévention de toute sorte de discrimination liée au sexe.

Parmi ces mécanismes, je citerai :

- le Ministère de la Condition féminine et famille dont j'ai la charge ;
- la Commission femme, famille et enfant au sein du parlement ;
- le Programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise ;
- le Conseil National de la Femme ;
- le Comité Technique des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté.

Au même moment, d'autres partenaires sociaux et de développement multilatéraux, bilatéraux et nationaux) ne ménagent aucun effort pour participer à la fois à la promotion des droits de la femme congolaise ainsi que de sa condition socio-économique. Aussi, ont-ils conçu des projets de lutte contre la pauvreté de la femme en l'initiant aux activités productrices des revenus pour sa prise en charge partant celle de sa famille.

Malgré tous ces efforts, il sied de noter qu'un défi majeur, celui visant la réduction du taux de pauvreté de 80% de la population, laquelle survit avec moins d'un dollar par jour, n'a toujours pas été relevé.

S'agissant du domaine de la santé de la femme congolaise, celle-ci a été gravement détériorée par la propagation du VIH SIDA, conséquence des abus causés lors des guerres répétées qu'a connu notre pays.

Toutefois, le Programme National de Lutte contre le SIDA mis en place par mon gouvernement a permis d'établir une carte géographique de l'évolution de cette pandémie et l'installation des sites sentinelles de lutte contre le SIDA.

En ce qui concerne l'éducation, le projet de l'Unicef « TOUTES LES FILLES A L'ECOLE » en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires sociaux a timidement permis l'accroissement du taux de scolarisation de la jeune fille ; de même, l'intérêt que porte celle-ci aujourd'hui aux études et particulièrement à la science et aux nouvelles technologies qui, jadis étaient considérés comme domaines réservés aux hommes, a légèrement augmenté.

Mon gouvernement compte poursuivre cet effort, notamment par la prise des mesures pour encourager certains parents à envoyer leurs enfants à l'école en favorisant la scolarisation des filles. Le gouvernement projette de rendre exécutoire la loi sur l'enseignement fondamental, obligatoire et gratuit. Ainsi, nous pourrions réduire les taux d'analphabétisme très élevés qui est de 44% pour la femme contre 18% pour l'homme, et de 35% pour la jeune fille contre 21,7% pour le jeune garçon.

Madame la Présidente,

Eu égard aux droits fondamentaux de la femme, mon gouvernement a ratifié depuis 1986 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et a consacré l'égalité entre les sexes dans sa Constitution.

Cependant, la pesanteur culturelle s'oppose encore à l'exécution de ces droits, d'où la nécessité de renforcer les capacités des partenaires sociaux travaillant dans ce domaine afin qu'un plus grand nombre de femmes soient sensibilisées à la connaissance de leurs droits qui doivent être respectés de tous.

Pour renforcer son action, mon gouvernement a ratifié et publié les conventions et traités internationaux en rapport avec la violence faite à la femme et devra ériger en infraction dans le plus bref délai toutes les violences domestiques, les violences basées sur la coutume et la religion ainsi que toutes les formes de violences liées au sexe.

Au nom de mon Gouvernement, je voudrais exprimer toute mon indignation devant des milliers des cas de violences sexuelles contre la femme congolaise, plus particulièrement le viol utilisé comme arme de guerre.

Les violences sexuelles perpétrées sur les femmes pendant les conflits armés ont eu curieusement comme auteurs tant les belligérants que les éléments des Nations Unies et leur personnel associé déployés pourtant pour les protéger.

Les femmes se mobilisent aujourd'hui pour demander réparation et traduire les acteurs de ces crimes en justice.

Des centres d'écoute sont créés pour accompagner les victimes de ces genres d'abus; en outre, une initiative conjointe de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et à la jeune fille a été mise sur pied réunissant les institutions publiques, les agences des Nations Unies et autres organisations internationales et nationales.

Madame la Présidente,

Dans cette phase de préparation électorale de mon pays, les femmes congolaises déploient des efforts pour leur forte participation à ce processus pour adhérer à un plus grand nombre aux postes de décisions. Il se pose néanmoins un problème majeur lié aux contraintes financières car n'ayant pas eu suffisamment accès au crédit, la femme congolaise est économiquement faible.

S'agissant de la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, les femmes congolaises s'étaient impliquées en son temps pour la cessation des hostilités ; la signature de l'Accord Global et Inclusif issu des négociations politiques inter congolaises tenues en Afrique du Sud ayant débouché à la mise en place des institutions de la transition dans mon pays est une illustration de l'implication de la femme congolaise au processus de paix, de réunification et de réconciliation nationales.

Pour ses multiples efforts à la recherche de la paix, la femme congolaise a reçu la Torche de la paix remise par l'UNIFEM que je remercie très sincèrement ici.

En conclusion, permettez- moi de souligner le rôle important que joue la femme congolaise, constituant 51% de la population, dans le processus de développement dans mon pays ; d'où l'impérieuse nécessité de lui garantir des conditions requises pour son épanouissement et l'efficacité de ses actions.

Les efforts fournis jusque là nécessitent d'être soutenus tandis que les défis à relever exigent le concours de tous pour la bonne exécution des initiatives en faveur de la promotion et de la protection de la femme et de la jeune fille congolaises.

Je vous remercie.